



Livret d'accueil de l'étudiant

2024

2025

Bachelor universitaire de technologie
Licence professionnelle



Institut universitaire de technologie Bordeaux Montaigne

Le plus court chemin pour aller loin

SOMMAIRE

Mot du directeur	5
Découvrir l'Université Bordeaux Montaigne	6
L'IUT en quelques mots	7
Statuts	8
Règlement des examens	9
Organigramme	10
Offre de formation	12
Accès aux locaux	14
Évacuation des bâtiments	15
Vigipirate	16
Lutte contre les violences et les discriminations	17
Scolarité	18
Pôle handicap	19
Centre de Ressources Montaigne IUT/IJBA.....	20
Stages et insertion professionnelle	21
Vie associative.....	22
Charte informatique	24
Services informatiques	25
Activités sportives	26
Logement	27
Santé et social	28
Adresses et services utiles	29
Restauration universitaire	30
Taxe d'apprentissage	31



L'ensemble du personnel enseignant,
administratif et technique
vous souhaite la bienvenue.

Ce livret d'accueil présente
l'établissement et permet de connaître
son fonctionnement.

MOT DU DIRECTEUR

Bienvenue à l'IUT Bordeaux Montaigne, où vous avez fait le choix de vous former, pour une ou plusieurs années, aux côtés des 1 200 étudiants que nous accueillons. Que vous soyez en formation initiale ou continue, que vous prépariez un BUT, une Licence professionnelle ou un DU, vous allez découvrir de nouveaux domaines d'activité, développer de nouvelles pratiques, rencontrer les exigences universitaires, participer à la conduite de projets, réfléchir aux enjeux technologiques et professionnels.

L'IUT Bordeaux Montaigne vous accompagnera dans votre formation et dans la réalisation de votre projet professionnel, qu'il soit tourné vers les métiers du multimédia et de l'internet, des carrières sociales, ou de l'information-communication. Grâce à notre équipe enseignante, nos réseaux professionnel et d'alumni, nos personnels administratifs et techniques, votre parcours pourra tirer le meilleur parti de la dynamique IUT.

Pendant la durée de votre scolarité, n'hésitez pas à adhérer aux associations étudiantes, à vous intéresser à l'activité des associations professionnelles, à vous impliquer dans les instances institutionnelles de l'IUT et de l'université. Vous pourrez profiter de l'offre documentaire de notre Centre de ressources et vous saisir des nombreuses propositions sportives, culturelles et interculturelles. Au cœur d'un quartier de culture et d'enseignement, notre établissement est ouvert sur la ville et la métropole bordelaise. Je vous invite à profiter de cette richesse et à faire vivre notre IUT par votre engagement et votre réussite.

Alban Pichon
Directeur

DÉCOUVRIR L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

L'Université Bordeaux Montaigne réunit plus de 16 000 étudiants et 1300 enseignants et personnels administratifs autour des formations et de la recherche en arts, langues, lettres, sciences humaines et sociales.

Laboratoire d'idées et foyer intellectuel, l'Université Bordeaux Montaigne contribue aux débats scientifiques de son temps et cultive sans relâche ses valeurs fondamentales : indépendance et liberté de pensée. Elle fait de l'égalité des chances une de ses missions prioritaires et travaille en permanence à perfectionner ses dispositifs de formation et à accompagner tous ses étudiants vers la réussite.

Elle s'inscrit plus que jamais dans le sillage de Montaigne pour continuer à proposer le modèle d'une université à dimension et visage humains, selon les valeurs qui la caractérisent depuis sa création : humaniste, exploratrice, polyglotte, citoyenne, créative, numérique.

L'Université Bordeaux Montaigne est structurée en trois Unités de formation et de recherche, un Institut universitaire de technologie (IUT), l'Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine (IJBA), neuf unités de recherche et six unités mixtes de recherche associées au CNRS.



Quelques chiffres

138 diplômes nationaux
16 823 étudiants inscrits en 2022/2023
dont 8% d'étudiants internationaux
690 enseignants et chercheurs
553 personnels BIATSS
Une trentaine d'associations étudiantes

Pour en savoir plus,
n'hésitez pas à consulter le site :
www.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Découvrir Bordeaux Montaigne

L'IUT EN QUELQUES MOTS



Équipements

- 600 ordinateurs en réseau
- 50 serveurs
- 2 amphithéâtres
- 1 plateau multimédia de 180 places
- 1 studio radio
- 2 studios de production multimédia
- 1 studio de production audiovisuelle numérique
- 1 centre de ressources documentaires



Étudiants et personnels

- 1 200 étudiants en formation initiale et formation continue en 2023/2024
- 72 enseignants titulaires
- 33 personnels administratifs et techniques
- 300 intervenants professionnels

L'IUT Bordeaux Montaigne, fondé en 1967, prépare aux métiers de l'information, de la communication, de l'animation, de la gestion urbaine, de la médiation artistique et culturelle, du livre, de la publicité, du multimédia et de l'internet.

Les atouts des IUT

- ▶ Une qualité d'enseignement universitaire reconnue et plébiscitée par les entreprises depuis plus de 50 ans.
- ▶ Une volonté constante d'être en phase avec la réalité professionnelle.
- ▶ Des apprentissages pédagogiques diversifiés.
- ▶ Une culture de partenariat avec les entreprises.
- ▶ Un réseau de compétences national.
- ▶ Une offre de mobilité internationale.

Pour en savoir plus,
n'hésitez pas à consulter le site :
www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Présentation de l'IUT

STATUTS *(Extrait)*

Statuts complets sur le site de l'IUT, rubrique Présentation de l'IUT

Préambule

Les enseignants, usagers et personnels BIATSS de l'IUT Bordeaux Montaigne affirment leur adhésion aux principes suivants.

1- Le principe d'autonomie qui implique fondamentalement que soient attribués à l'Institut des moyens adéquats permettant une autonomie administrative et financière réelle ainsi que le développement harmonieux de la pédagogie.

2- Le principe de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques et sociaux dans le respect des opinions de chacun et de la laïcité.

Dans le respect général de la loi, des règlements et des programmes CPN, dans l'intérêt général de l'IUT, les départements et filières se réservent l'initiative pédagogique sur le plan de la conception des méthodes et des objectifs des enseignements dispensés.

Article 1 : présentation

L'IUT Bordeaux Montaigne, composante de l'Université Bordeaux Montaigne, est un institut au sens des articles 713-1 et 713-9 du code de l'éducation.

Il dispense des enseignements supérieurs technologiques à vocation professionnelle dans certains secteurs de la production, de la recherche et des services.

Article 2 : missions

L'IUT Bordeaux Montaigne a pour missions de :

- ▶ assurer des formations technologiques et universitaires sanctionnées le Bachelor universitaire de technologie (BUT) et la Licence Professionnelle (LP),
- ▶ préparer aux fonctions de cadre intermédiaire par la formation initiale, la formation continue ou l'alternance,
- ▶ contribuer, en collaboration avec le monde économique et les milieux professionnels, à l'insertion professionnelle des étudiants,
- ▶ favoriser, en relation avec ses spécialités, les activités de recherche de ses personnels et le cas échéant le transfert de technologie,
- ▶ développer des actions de coopération internationale,
- ▶ participer à la création et au fonctionnement de toute filière professionnalisante qui le concerne.

RÈGLEMENT DES EXAMENS

Le règlement des examens du BUT est consultable sur le site de l'IUT, rubrique Présentation de l'IUT. Les 9 articles détaillent les principes appliqués en matière de :

Article 1 - Calendrier des examens

Article 2 - Obligation d'assiduité

Article 3 - Respect de la ponctualité

Article 4 - Évaluation des compétences

Article 5 - Progression

Article 6 - Compensation

Article 7 - Valorisation de l'engagement étudiant

Article 8 - Obtention du diplôme

Article 9 - Fraudes

PLAGIAT, CONTREFAÇON ET UTILISATION D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

- ▶ Tout travail remis doit être un document original écrit ou réalisé par vous-même.
- ▶ Reprendre les propos d'un auteur, sans y faire référence, ou reproduire une œuvre sans le consentement de son auteur est illicite et vous expose à des sanctions disciplinaires.
- ▶ En cas d'utilisation d'un outil d'intelligence artificielle, celle-ci doit être systématiquement mentionnée en tant que source du travail remis. Les contenus générés à partir d'outils d'intelligence artificielle ne peuvent être présentés comme une œuvre humaine.



Pour plus d'information :
etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/etudes-et-scolarite/examens/plagiat.html

ORGANIGRAMME

Directeur de l'IUT Bordeaux Montaigne

Alban Pichon

direction-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Responsable administrative et financière

Hélène Ertlé 05 57 12 20 77

helene.ertle@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Services administratifs et techniques

Secrétariat de direction

Hélène Larroque 05 57 12 20 01

helene.larroque@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Accueil 05 57 12 20 44

accueil-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Comptabilité/Gestion financière

Michèle Quellier 05 57 12 20 55

michele.quellier@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Laurianne Seran 05 57 12 20 56

laurianne.seran@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Service informatique

Responsable Stéphane Colnay

05 57 12 20 74

stephane.colnay@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Coordinateur multimédia

Justin Puyo 05 57 12 20 03

justin.puyo@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Scolarité centrale

Responsable Hélène Monnerie-Sorin

05 57 12 20 29

scolarite-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Service PAO

Marina Estèves 05 57 12 20 58

marina.esteves@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Centre de ressources

Responsable Aurélie Doumbo

05 57 12 20 57 / 20 09

aurelie.doumbo@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Patrimoine, logistique et maintenance

Responsable Aurélien Cornille

05 57 12 21 58

aurelien.cornille@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Départements pédagogiques

INFORMATION-COMMUNICATION

Chef de département : Clément Borel

- **Communication des organisations**
- **Information numérique dans les organisations**

Secrétariat : Assad Abderemane **05 57 12 20 10**
assad.abderemane@u-bordeaux-montaigne.fr

- **Métiers du livre et du patrimoine**

Secrétariat : Camille Seguin **05 57 12 20 14**
camille.seguin@iut.u-bordeaux-montaigne.fr
Secrétariat : Nassima Choltus **05 57 12 20 11**
nassima.choltus@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

- **Publicité**

Secrétariat : Quentin Bessiere **05 57 12 20 40**
quentin.bessiere@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

MÉTIERS DU MULTIMÉDIA ET DE L'INTERNET

Chef de département : Marlène Dulaurans

Secrétariat : Quentin Bessiere **05 57 12 20 40**
quentin.bessiere@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

CARRIÈRES SOCIALES

Chef de département : Abdourahmane Ndiaye

- **Animation sociale et socioculturelle**
- **Villes et territoires durables**
- **Conception de projets & médiation artistique et culturelle**

Secrétariat : Mélisse Debes **05 57 12 21 59**
melisse.debes@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Louise-Élodie Seran **05 57 12 21 35**
louise-elodie.seran@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Formation continue et alternance

FORMATION CONTINUE

Responsable : Clotilde de Montgolfier

- **INFORMATION-COMMUNICATION**
- **MÉTIERS DU MULTIMÉDIA ET DE L'INTERNET**
- **CARRIÈRES SOCIALES**

Assistante de formation : Catherine Lecart
05 57 12 21 47
catherine.lecart@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS

Directrice : Corinne De Thoury
05 57 12 44 35
corinne.de-thoury@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Directeur adjoint : Pascal Godineau
05 57 12 44 35
pascal.godineau@u-bordeaux-montaigne.fr

Annuaire complet du personnel :
www.u-bordeaux-montaigne.fr

Annuaire

Chercher la composante :
IUT Bordeaux Montaigne

OFFRE DE FORMATION

Des formations universitaires et technologiques

adaptées aux évolutions professionnelles

LE BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE, C'EST...

- ▶ Un diplôme national universitaire en 3 ans reconnu au grade licence
- ▶ Une formation sélective et accessible aux baccalauréats généraux et technologiques
- ▶ Toujours 24 spécialités reconnues (Carrières sociales, Information-Communication, Métiers du multimédia et de l'internet,...) avec la possibilité de choisir un parcours dans ces spécialités
- ▶ Une pédagogie innovante, basée sur les compétences, propice au travail en mode projet
- ▶ Un accompagnement individualisé et un environnement universitaire à taille humaine
- ▶ Un programme national permettant la professionnalisation par l'acquisition de compétences reconnues et recherchées par les milieux socio-professionnels

9 PARCOURS DE BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

au sein de 3 départements

BUT Carrières sociales

Parcours Animation sociale et socioculturelle

Parcours Villes et territoires durables

BUT Information-Communication

Parcours Communication des organisations

Parcours Information numérique dans les organisations

Parcours Métiers du livre et du patrimoine

Parcours Publicité

BUT Métiers du multimédia et de l'internet

3 parcours ouverts en 3^e année :

Parcours Stratégie de communication et design d'expérience

Parcours Création numérique

Parcours Développement web et dispositifs interactifs

► 6 LICENCES PROFESSIONNELLES

en formation continue et en alternance

Carrières sociales

Conception de projets & Médiation artistique et culturelle

Coordination de projets de développement social et culturel

Médiation par le jeu et gestion de ludothèques

Information-Communication

Bibliothécaire

Libraire

Communication éditoriale et digitale

► 2 MASTERS PROFESSIONNELS

Carrières sociales

Ingénierie d'animation territoriale

Information-Communication

Édition

► 3 Diplômes Universitaires (DU)

Carrières sociales

Études technologiques internationales (DUETI)

Gestion et animation de ludothèque (Formation continue)

Métiers du multimédia et de l'internet

Cybercriminalités : enjeux et défis humains (Formation continue)



Pour en savoir plus,
consultez le site :
www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Offre de formation

ACCÈS AUX LOCAUX

Badges : les étudiants doivent retirer auprès du secrétariat de leur filière ou de leur département un badge permettant l'accès à l'IUT.

Toute perte de badge doit être immédiatement signalée au service Patrimoine, logistique et maintenance (niveau 2 - bureau 201).

Ascenseurs : les ascenseurs sont réservés aux personnels de l'IUT, aux personnes en situation de handicap et aux déplacements d'objets lourds.

Respect des locaux et des biens : il est formellement interdit de manger ou de boire dans les salles, y compris les bureaux. Nous sommes collectivement responsables de la propreté des lieux et du respect dû aux personnels d'entretien.

- ▶ Une cafétéria équipée de micro-ondes est à votre disposition au rez-de-chaussée du bâtiment 2.
- ▶ Les trottinettes et vélos doivent être garés au garage à vélo. L'usage des trottinettes, vélos, rollers, skateboards et autres engins à roulettes est interdit à l'intérieur du bâtiment, du patio et du jardin.
- ▶ Les jeux pouvant entraîner une détérioration des biens matériels ou mettre en danger la sécurité des personnes, sont interdits dans l'établissement.
- ▶ Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur de l'établissement ainsi que sur la passerelle principale donnant sur le bâtiment 2. À l'extérieur, dans les jardins et sur le parvis, veuillez jeter vos mégots de cigarettes dans les cendriers prévus à cet effet.
- ▶ L'introduction et la consommation d'alcool et de stupéfiants sont formellement interdites dans l'enceinte de l'établissement.

Le respect mutuel entre personnels et usagers constitue un des fondements de la vie collective.

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 7 h 45 à 20 h
uniquement avec badge.

En dehors de ces horaires, pendant
les week-ends et les vacances,
le bâtiment est fermé au public.

À savoir

- ▶ En cas de perte, la délivrance de toute autre carte sera facturée 10€.

ÉVACUATION DES BÂTIMENTS

En cas d'alarme incendie

- ▶ Prenez toujours au sérieux une alarme incendie.
- ▶ Ayez le réflexe de repérer les sorties de secours à proximité de vos lieux de cours habituels.

Conduite à tenir en cas d'alarme incendie

- ▶ Garder son calme.
- ▶ Cesser immédiatement toute activité.
- ▶ Quitter la pièce.
- ▶ Évacuer le bâtiment en utilisant uniquement les issues de secours.

Lorsque l'alarme incendie se déclenche (sonnerie intermittente), les étudiants et les personnels doivent évacuer au plus vite le bâtiment en suivant les consignes du personnel chargé de l'évacuation.

**SORTIE
DE SECOURS**



- ▶ Ne jamais emprunter les ascenseurs.
- ▶ Porter une attention toute particulière aux personnes en situation de mobilité réduite et les aider à se mettre en sûreté dans une cage d'escalier.
- ▶ Une fois à l'extérieur du bâtiment, se diriger vers le point de rassemblement le plus proche signalé par les panneaux verts qui se situent sur le parvis place Renaudel  et dans le jardin ; se tenir en retrait du bâtiment.

* Pour toute question, adressez-vous au service Patrimoine, logistique et maintenance
tél. 05 57 12 21 58
plm-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

VIGIPIRATE



L'établissement applique les consignes du plan Vigipirate, cela implique des précautions de sécurité particulières dont vous êtes aussi les garants.

- ▶ L'établissement est en accès restreint. La venue de personnes extérieures est soumise à autorisation de l'administration.
- ▶ Gardez sur vous votre badge, des contrôles peuvent être opérés à tout moment.
- ▶ Ne laissez pas vos sacs sans surveillance.
- ▶ En cas de comportement suspect, prévenez un membre du personnel.
- ▶ Comme pour l'évacuation en cas d'alarme incendie, repérez les issues de secours proches de vos lieux de cours.

Pour plus d'information sur la
conduite à tenir en cas d'attaque :
www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Présentation de l'IUT
Consignes de sécurité

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LES DISCRIMINATIONS

CELLULE DE SIGNALEMENT

► Une cellule de signalement est à votre écoute pour toute question ou tout fait relatif au harcèlement, pour toutes les formes de violences sexistes, homophobes ou discriminations.



Contact

cellule-signalements@u-bordeaux-montaigne.fr

LUTTE CONTRE LE BIZUTAGE

► «Faire subir ou commettre des actes humiliants ou dégradants, lors de réunions, rencontres, manifestations», est interdit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement. C'est un délit qui peut être puni dans les conditions prévues par le code pénal et le code de l'éducation.

► Une procédure disciplinaire, non exclusive d'une procédure judiciaire, est susceptible d'être engagée.

DROIT À L'IMAGE ET RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

► Diffuser des photographies, des enregistrements sonores et/ou visuels de personnes à leur insu est interdit et susceptible de poursuites.

Vous pouvez télécharger le guide :

**«Les violences sexistes,
sexuelles et autres agressions :
prévenir – agir»**

via le site de l'IUT

Rubrique Vie étudiante,

Aide & Entraide, Cellule de veille contre les violences
sexistes et homophobes

SCOLARITÉ

Le service de la scolarité est à votre écoute tout au long de l'année universitaire, de la gestion de votre inscription administrative à l'édition de votre diplôme. Il pourra également répondre à toute question sur les aides financières, le CROUS, la vie étudiante, etc.

Il est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h

Informations sur le site de l'IUT :
www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Scolarité

* Pour plus de renseignements,
contactez le service de la scolarité :
Hélène Monnerie tél. 05 57 12 20 29
Corine Videau tél. 05 57 12 20 02

SOS Scola

rité IUT

Vous ne trouvez pas la réponse à votre question ? Faites votre demande via le formulaire SOS scolarité, vous recevrez une réponse dans les meilleurs délais.

Pour envoyer un mail à la scolarité : *scannez-moi !*
scolarite-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr



► Demande d'utilisation d'un prénom d'usage

Suite à votre inscription sous votre état civil, vous pouvez demander l'utilisation de votre prénom d'usage. Cette demande de changement de prénom peut se faire à tout moment de l'année universitaire.

* Contactez le service de la **scolarité de l'IUT** :
scolarite-iut@u-bordeaux-montaigne.fr ou
la direction de la **scolarité de l'université** :
scolarite@u-bordeaux-montaigne.fr

Détail de la procédure
sur le site de l'université :
ubxm.fr/prenomusage

Vous êtes définitivement inscrit·e à l'IUT Bordeaux Montaigne une fois que vos certificats de scolarité et votre carte étudiant.e vous ont été délivrés.

- **Le certificat de scolarité** vous est envoyé automatiquement par mail sous l'intitulé «justificatif d'inscription».
- **La carte étudiante «Aquipass»** vous est remise lors des journées de rentrée. Cette carte universitaire est multiservices (CROUS, bibliothèques, photocopies) et contient un porte-monnaie électronique IZLY.

PÔLE HANDICAP

Accueil sur rendez-vous :
du lundi au vendredi à l'Université Bordeaux Montaigne ou à l'IUT



Pour plus de renseignements,
contactez le service Pôle handicap.

M^{me} Violaine Lafourcade

tél. 05 57 12 60 06 - 05 57 12 10 87
handicap@u-bordeaux-montaigne.fr

Pôle Handicap

Université Bordeaux Montaigne
33607 Pessac cedex

TRAM B :
Montaigne-Montesquieu

Accueil et accompagnement spécifique des étudiants en situation de handicap atteints de : troubles moteurs, troubles visuels, troubles auditifs, troubles du langage, troubles viscéraux, troubles cognitifs, troubles psychiques.

- ▶ Aide à l'orientation et conseil sur le projet de formation.
- ▶ Analyse des besoins pour un accompagnement global et individualisé.
- ▶ Aide et compensation du handicap sur mesure en fonction de la situation de chaque étudiant.
- ▶ Aménagement des conditions de passage des examens.
- ▶ Médiation entre l'étudiant et l'équipe pédagogique.
- ▶ Aide au repérage sur le campus et à l'IUT.

Consultez le site de l'université :
www.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Campus
Accessibilité et handicap

CENTRE DE RESSOURCES MONTAIGNE IUT/IJBA

Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi de 8 h 30 à 19 h 00 / vendredi de 8 h 30 à 17 h 30



Pour joindre l'équipe à l'IUT :
tél. 05 57 12 20 09 - 05 57 12 20 57
crm@iut.u-bordeaux-montaigne.fr



Instagram :
[@centreresourcesmontaigne](https://www.instagram.com/centreresourcesmontaigne)



Page Facebook :
www.facebook.com/crmiutbdxm/

Des documents en accès libre

- ▶ 15000 Livres
 - ▶ 130 Revues et journaux
 - ▶ 2000 Mémoires et rapports de stages
 - ▶ 800 DVD
 - ▶ 300 Jeux de société
- supports papier et numérique

Des outils de recherche

- ▶ Le catalogue des Bibliothèques Universitaires Bordelaises
 - ▶ Des plateformes de documents
- (CAIRN, Europresse, Encyclopædia Universalis, VOD, ...)



Des services

- ▶ Renseignements, aide à la recherche
- ▶ 100 places assises
- ▶ 15 postes informatiques en libre accès
- ▶ Wi-Fi
- ▶ Photocopies et impressions (carte IZLY), scan
- ▶ 1 espace ouvert au travail individuel ou en groupe
- ▶ 1 espace silencieux

Des actualités sur le site de l'IUT :
www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Centre de ressources

STAGES ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Les stages à l'IUT

La pédagogie mise en œuvre en IUT apporte aux étudiants une solide culture académique et forme à l'exercice d'une activité professionnelle. Les stages concourent pleinement à cet apprentissage, tout comme les différents projets qui jalonnent chaque année universitaire (ateliers, études de cas, projets tutorés, projet personnel et professionnel, etc.).

Durant leur formation, les étudiants se voient proposer plusieurs périodes de stages, selon différentes modalités (découverte, application, etc.).

Les stages sont obligatoires. Leur durée est de 22 à 26 semaines en BUT, et de 12 à 16 semaines pour une licence professionnelle. Ils favorisent la mise en situation selon les spécificités de l'option choisie. Ils visent à développer l'autonomie, l'esprit d'initiative, l'adaptation, la polyvalence, les compétences requises pour une compréhension des enjeux relationnels, une maîtrise technologique, la gestion de projets.

Le suivi, l'encadrement et l'évaluation des stages sont assurés par les équipes pédagogiques des départements. Ils peuvent faire l'objet d'un rapport écrit associé ou non à une soutenance, alimenter la réflexion des travaux de fin d'études, contribuer à l'élaboration du projet professionnel, enrichir le portfolio.

Les services de l'Université

- Conseils et méthodes pour la consolidation de votre projet
- Informations concernant l'orientation et la poursuite d'études
- Centre de ressources spécialisé métiers & formations en France et à l'étranger
- Accompagnement vers votre insertion professionnelle

 Direction de l'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle de l'université (DOSIP) - 9 h - 17 h (18 h le jeudi) - tél. 05 57 12 45 00
Fermé le lundi matin et le vendredi après-midi.
dosip@u-bordeaux-montaigne.fr

 Pôle coordination des stages
9 h-17 h - tél. 05 57 12 44 30
Fermé le lundi matin et le vendredi après-midi.
stages@u-bordeaux-montaigne.fr

À savoir

- Les chargés d'orientation et d'insertion professionnelle peuvent se déplacer à l'IUT.

VIE ASSOCIATIVE

Création et domiciliation

Créer une association nécessite d'effectuer une demande conjointe auprès de la direction de l'IUT et du chef de département. Les membres fondateurs ou ceux du futur bureau doivent également en informer le responsable de formation ou de filière concerné. Après examen, la demande est présentée au Conseil d'Institut.

Une dizaine d'associations contribue au dynamisme des trois départements de l'IUT. Elles œuvrent dans l'intérêt des étudiants et favorisent la citoyenneté. Toute association créée et domiciliée à l'IUT s'inscrit dans le respect de l'intérêt général et des missions de l'établissement.

Toute demande doit comporter le nom de l'association, ses objectifs, son public et la nature de ses activités. Elle doit préciser un contact (nom, prénom, formation, promotion, courriel et numéro de téléphone), et si possible la composition envisagée du futur bureau (noms, fonctions et coordonnées).

Toute prise de responsabilité associative engage moralement et juridiquement sa présidence et les membres du bureau.

Les membres des associations doivent avoir un lien étroit avec l'IUT et avec l'Université Bordeaux Montaigne et réunir majoritairement des étudiants de l'IUT.



Contact IUT :

M^{me} Hélène Larroque - tél. 05 57 12 20 01
direction-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr



Contact université :

M^{me} Maroussia Rochette,
Chargée de développement de vie étudiante
et de campus - tél. 05 57 12 66 74
vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr

Chaque association s'engage à :

- ▶ communiquer ses statuts à la direction de l'IUT,
- ▶ informer la direction de l'IUT et celle du département concerné de tout changement de statuts ou de toute modification de composition du bureau,
- ▶ donner la liste des membres du bureau,
- ▶ proscrire toute pratique de bizutage, tout acte d'harcèlement, et veiller notamment à ce qu'aucune pratique de ce type ne se déroule lors de périodes d'intégration ou durant l'année,
- ▶ respecter les activités d'enseignement et de recherche, les principes de laïcité, de neutralité et de service public,
- ▶ présenter une attestation de responsabilité civile.

Forum

Chaque année à la mi-octobre, le Forum des associations permet de mieux connaître les activités des associations domiciliées à l'IUT, de rencontrer des partenaires institutionnels et des acteurs de proximité.

Certifications

Diverses certifications sont proposées aux étudiants pour valoriser des engagements citoyens et obtenir jusqu'à 0,4 point bonus sur la moyenne de l'année. L'une d'elles est la certification Responsabilités associatives pour les étudiants impliqués dans une association ou souhaitant en créer une. Une formation d'une vingtaine d'heures est proposée en février.



Renseignements :
accueil@u-bordeaux-montaigne.fr
tél. 05 57 12 46 21 ou 46 25

Pour connaître les objectifs et le contenu de la formation, consultez le site de l'université :

etu.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Études & Scolarité
Action de formation personnelle
Certification

Vie associative

Les associations étudiantes proposent des activités variées et organisent des événements tout au long de l'année pour dynamiser la vie étudiante.

L'université leur apporte un soutien actif dans leurs démarches, pour organiser un événement, monter un projet, pour la logistique et financer des initiatives étudiantes.

FSDIE

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) est un fonds destiné à financer des projets portés par des étudiant.e.s, regroupés en association. La commission se réunit trois fois par an : novembre, mars et juin.

Pour en savoir plus, sur les critères, les documents à fournir et connaître les modalités d'attribution de cette aide, consultez le site de l'université :

etu.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Culture et vie étudiante
Soutien aux projets étudiants



Pour toutes questions sur la vie associative et sur le FSDIE aide aux projets :
M^{me} Maroussia Rochette,
chargée de développement de vie étudiante
et de campus.
vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr
tél. 05 57 12 66 74

CHARTRE INFORMATIQUE

Respect des règles de sécurité

L'utilisateur doit se mettre en conformité avec les mesures adoptées par le responsable du service informatique de l'IUT, notamment en matière de gestion de mot de passe. Il doit signaler au responsable du service toute tentative de violation ou d'effraction sur un compte, sur des données ou sur l'intégrité du système.

Respect de la confidentialité

Les données contenues dans des fichiers ou transmises sur les réseaux par des utilisateurs ou des administrateurs doivent être considérées comme privées, qu'elles soient ou non accessibles par les autres utilisateurs.

La possibilité d'accéder à un fichier n'implique pas le droit de le consulter.

La possibilité de modifier un fichier n'implique pas que l'on ait le droit de l'altérer.

Respect de l'intégrité des systèmes

L'utilisateur ne doit en aucun cas modifier :

- le contenu des fichiers système,
- le contenu des fichiers de configuration réseau,
- le contenu des fichiers relatifs à la sécurité, des machines ou des équipements réseau.

Respect des restrictions légales d'utilisation

Les logiciels doivent être utilisés conformément à leurs conditions d'acquisition. Les réseaux ne doivent en aucun cas être utilisés pour outrepasser ces conditions d'utilisation. De même, il convient de respecter impérativement les règles qui régissent la propriété intellectuelle et artistique.

La charte informatique est consultable sur le site de l'IUT
www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Rubrique Vie étudiante
Services numériques



Contact service informatique de l'IUT :
service-info-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

L'utilisateur ne doit en aucun cas utiliser ou tenter d'utiliser les privilèges d'administration du système. L'utilisation, le stockage de logiciels pouvant porter gravement atteinte à la sécurité des systèmes (virus, cheval de Troie, vers, logiciel d'espionnage de lignes de communication...) sont interdits.

SERVICES INFORMATIQUES

Votre statut d'étudiant à l'IUT Bordeaux Montaigne vous donne accès à des services numériques, proposés par l'Université Bordeaux Montaigne et par l'IUT.

Services Numériques de l'IUT :

www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr

/Vie étudiante

- ▶ Accès au parc informatique de l'IUT et donc aux logiciels professionnels
- ▶ Accès au système d'impression sur le site de l'IUT
- ▶ Changement de mot de passe IUT : <http://intranet.iut.u-bordeaux-montaigne.fr/moncompte>

Il est interdit :

- ▶ d'utiliser le compte d'un tiers,
- ▶ d'envoyer, ou tenter d'envoyer des messages ou des courriers électroniques anonymes ou sous une identité usurpée.

Services Numériques de l'Université :

etu.u-bordeaux-montaigne.fr

- ▶ Connexion à Eduroam : pour toute aide veuillez vous référer à <https://cat.eduroam.org>
- ▶ Changement de mot de passe Université : <https://etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/outils/mon-compte.html>
- ▶ Accès à l'Encyclopédie Universalis, à la presse en ligne (Factiva) et à certains livres électroniques
- ▶ Accès au bureau virtuel

Il est fortement recommandé :

- ▶ de ne pas laisser votre session à un autre étudiant (cet autre étudiant agirait uniquement en votre nom),
- ▶ de bien fermer votre session dès que vous quittez votre poste informatique.

Respect de l'identité

Le droit d'accès à un système est personnel et incessible.

Les mots de passe sont strictement personnels.

Ils ne doivent être ni communiqués, ni stockés.

ACTIVITÉS SPORTIVES

Des ateliers de pratique sont réservés aux étudiants et aux personnels de l'IUT Bordeaux Montaigne.

Une formation qualifiante (FQ) permet aux étudiants de bénéficier d'une bonification de 0,4 point par semestre.

• **Abdos - Lombaires - Fitness - Pilates**

Amphi 1 (bâtiment Carrières Sociales)
IUT Bordeaux Montaigne
le mardi de 12 h 40 à 13 h 20 (FQ)

• **Badminton**

Au gymnase Barbey (cours Barbey haut)
proche de l'IUT Bordeaux Montaigne
le lundi de 18 h à 19 h 30 (FQ)

• **Basket-ball filles et garçons**

Entraînement associatif

Au gymnase Barbey (cours Barbey bas)
le lundi de 18 h à 19 h 30

• **Danse inclusive (2 mardis/mois)**

(plateau TV IUT Bordeaux Montaigne)
le mardi de 18 h à 19 h 30

• **Gestion du stress**

Amphi 1 (bâtiment Carrières Sociales)
IUT Bordeaux Montaigne
le lundi de 12 h 40 à 13 h 20

• **Handball filles et garçons**

Entraînement associatif

Au gymnase Barbey (cours Barbey bas)
le lundi de 19 h 30 à 21 h

• **Renforcement musculaire général**

En salle de musculation sur le campus universitaire au COSEC
le mercredi de 17 h à 18 h 30 (FQ)

• **Yoga (formation non qualifiante)**

Amphi 1 (bâtiment Carrières Sociales)
IUT Bordeaux Montaigne
le lundi de 12 h 40 à 13 h 20

Des activités physiques et sportives variées sont proposées dans le cadre de votre inscription universitaire

L'ensemble de ces services est à retrouver sur le site de l'Université Bordeaux Montaigne, rubrique « Campus » puis « Sport ».

Une plaquette téléchargeable indique les différentes activités, les sites sportifs, les horaires proposés et le nom des enseignant-e-s qui les encadrent.

Pour les pratiques de loisirs, les pratiques de performance en équipe ou en individuel au sein de la FFSU (licence de la fédération du sport universitaire) ou les pratiques de formation personnelle qualifiante (notée), plusieurs réunions organisées par M. Vincent Baloup, Professeur d'EPS, se tiendront lors de la rentrée pour vous informer de l'ensemble des services

Consultez le plan interactif du campus pour localiser les activités
www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Présentation de l'IUT
Plan d'accès et contact

Bordeaux et sa métropole connaissent depuis plusieurs années un marché immobilier tendu, avec une pression forte sur les logements étudiants. Pour mettre toutes les chances de votre côté, voici quelques conseils pratiques et pistes pour vous aider dans votre recherche de logement.

- ▶ **Anticipez** votre recherche de logement avant la rentrée pour éviter que cela devienne un parcours du combattant.
- ▶ **Définissez** votre budget pour le 1^{er} mois et le reste de l'année.
- ▶ **Rendez vous aux visites** avec un dossier locatif déjà constitué (photocopie de la carte d'identité, carte étudiante ou certificat de scolarité, justificatif de domicile de moins de 3 mois, RIB et les documents requis pour le garant).
- ▶ **Faites attention** aux annonceurs malhonnêtes, notamment certains loueurs de logement ; n'effectuez aucun versement de réservation avant d'avoir visité de logement, ni avant la signature du bail ou d'être sûr de l'authenticité du logement.
- ▶ **Ne versez jamais d'argent** en espèces (ou mandat cash, Paypal, Western Union, PPCF) et ne réglez ni loyer, ni caution avant d'avoir signé le bail.
- ▶ **Ne passez pas par des marchands** de listes qui proposent une liste de logements en échange d'argent. Demandez toujours votre quittance de loyer ou un reçu après chaque paiement effectué.

STUDAPART

Plateforme réservée exclusivement aux étudiants de Bordeaux Montaigne, regroupant des offres logements de propriétaires privés, en résidences étudiantes privées et d'agences immobilières.



Plateforme Studapart :
housing.u-bordeaux-montaigne.fr

Nouveaux étudiants :

indiquer votre adresse e-mail personnelle

Code d'activation : HOUSINGMONTAIGNE

Pour accéder aux aides au logement et aux bons plans :
etu.u-bordeaux-montaigne.fr
rubrique Infos pratiques
Logement et restauration



En cas de difficulté, contactez :
logement-etudiant@u-bordeaux-montaigne.fr

SANTÉ ET SOCIAL



INFIRMERIE DE L'UNIVERSITÉ

M^{me} Anne Strazielle - tél. 05 57 12 47 67
anne.strazielle@u-bordeaux-montaigne.fr

L'infirmière peut vous recevoir à l'université sur le campus de Pessac ou à l'IUT.



ASSISTANTE SOCIALE

Vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez obtenir une aide ponctuelle de l'université, après avoir rencontré un.e assistant.e social.e.

Crous de Bordeaux - 18 rue du Hamel - 33000 Bordeaux

Pour prendre rendez-vous :

www.clicrdv.com/crous-de-bordeaux



ESPACE SANTÉ ÉTUDIANT

Pour rester en bonne santé tout au long de vos études, n'hésitez pas à pousser la porte de l'Espace Santé Étudiants. Des équipes de professionnels vous reçoivent, vous conseillent, vous informent et vous orientent en fonction de vos besoins : médecine générale, santé sexuelle, soutien psychologique, soins infirmiers, vaccination, avis d'aménagement des études, certificats de non contre-indication à la pratique d'un sport... le tout sans avoir besoin d'avancer des frais (tiers payant intégral).

L'Espace Santé Étudiants propose également des ateliers de gestion du stress, des ateliers cuisine, des ateliers d'affirmation de soi, des journées CYCLES et des formations premiers secours en santé mentale, pour mieux vivre votre année universitaire.

La prise de rendez-vous se fait via doctolib.fr



Espace Santé Étudiants Bordeaux
22 avenue Pey-Berland
33600 Pessac - tél. 05 33 51 42 00



SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Prochainement à proximité de votre établissement sur le campus Victoire, cours de la Marne. Une infirmière de l'Espace santé étudiants vous recevra sur rdv le mercredi après-midi, une attestation de passage vous sera délivrée si besoin. Nous vous informerons de l'ouverture de ces consultations.

Sur orientation d'un médecin, jusqu'à 8 séances remboursées chez un psychologue partenaire :

Contact :

<http://monpsy.sante.gouv.fr>

Informations sur le site de l'IUT :
www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr

rubrique Vie étudiante

Aide & Entraide

ADRESSES ET SERVICES UTILES

AIDE & ENTRAIDE

- ▶ Aides au quotidien : vie pratique, distribution de colis alimentaires par linkee
- ▶ Bourses, logement, aides financières, ...

* www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr

BIBLIOTHÈQUES

▶ **Bibliothèque universitaire des Sciences de l'Homme**
Université de Bordeaux

3 ter place de la Victoire
33000 Bordeaux **tél. 05 57 57 19 30**

▶ **Bibliothèque lettres et sciences humaines** - 4 avenue Denis Diderot
33600 Pessac **tél. 05 57 12 47 50**

▶ **Bibliothèque universitaire droit, science politique, économie**
4 avenue Denis Diderot
33600 Pessac **tél. 05 56 84 85 15**

▶ **Bibliothèque universitaire interdisciplinaire**
125 cours d'Alsace et Lorraine
33000 Bordeaux
tél. 05 56 52 33 02

▶ **Bibliothèque municipale Capucins St-Michel** 10-12 place des Capucins
33800 Bordeaux
tél. 05 56 91 18 79

▶ **Bibliothèque municipale Mériadeck**
85 cours du Maréchal Juin
33000 Bordeaux
tél. 05 56 10 30 00

CENTRES DE SANTÉ

▶ **Hôpital Pellegrin - CHU de Bordeaux**
place Amélie Raba Léon
33076 Bordeaux **tél. 05 56 79 56 79**

▶ **Centre d'Accueil en Urgence des Victimes d'Aggression - CAUVA**
Hôpital Pellegrin
place Amélie Raba-Léon
33000 Bordeaux **tél. 05 56 79 56 79**

▶ **Hôpital Charles Perrens** (psychiatrie)
137b rue Léo Saignat
33000 Bordeaux **tél. 05 56 56 34 34**

▶ **CEID-Addictions** : Alcool-Drogue-Tabac
20 place Pey Berland
33000 Bordeaux **tél. 05 35 14 00 30**

▶ **Mouvement Français Planning Familial**
19 Rue Eugène le Roy
33800 Bordeaux **tél. 05 56 44 00 04**

URGENCES

Samu 15 - Police 17 - Pompiers 18
Samu social 115
Suicide écoute **05 56 02 24 01**
Centre antipoison **05 56 96 40 80**
SOS médecins **05 56 44 74 74**

RESTAURATION UNIVERSITAIRE

Crous Resto U' La soucoupe
351 cours de la Libération
33400 Talence **tél. 05 57 96 29 23**
[Tram B : Arts et métiers](#)

Crous Cafet' U' le Vent debout
11 avenue Pey berland
33600 Pessac **tél. 05 56 80 67 55**
[Tram B : Doyen Brus](#)

(S)pace' Resto U' - Campus
18 avenue de Bardanac
33600 Pessac **tél. 05 56 80 79 21**
[Tram B : Montaigne-Montesquieu](#)

Crous Moovy Market' le Sirtaki
23 esplanade des Antilles
33600 Pessac **tél. 05 57 96 76 77**
[Tram B : Montaigne-Montesquieu](#)

Crous Cafet' le Forum
2 avenue Léon Duguit
33600 Pessac **tél. 05 56 37 26 00**
[Tram B : Montaigne-Montesquieu](#)

Crous Cafet' le Veracruz
Avenue Maine de Biran
Esplanade des Antilles
33600 Pessac **tél. 05 57 96 94 18**
[Tram B : Unitec](#)

Crous Resto U' la Passerelle
avenue Léon Duguit
33600 Pessac **tél. 05 56 80 67 55**
[Tram B : Montaigne-Montesquieu](#)

Crous Resto U' le Capu
15 rue Jules Guesde
33800 Bordeaux **tél. 05 56 92 75 30**
[Quartier des Capucins](#)

Crous Resto U' le Mascaret
146 rue Léo Saignat
33000 Bordeaux **tél. 05 47 30 43 76**
[Tram A : Pellegrin/Bordeaux 2](#)

Crous Cafet' la Bastide
15 avenue Abadie
33100 Bordeaux **tél. 05 71 60 68 13**
[Tram A : Jardin botanique](#)

Crous Market' le Musée
3 ter place de la Victoire
33800 Bordeaux **tél. 05 57 57 19 90**
[Tram B : Victoire](#)

Crous Cafet' le 98
98 quai des Chartrons
33300 Bordeaux **tél. 05 71 10 71 56**
[Tram B : Cours du Médoc](#)

Consultez le site du CROUS
pour connaître tous les lieux
de restauration :
www.crous-bordeaux.fr
rubrique Restauration
Nos restaurants

TAXE D'APPRENTISSAGE

La seule obligation fiscale qui offre la possibilité de financer la formation des futurs salariés.

Aider l'IUT c'est possible, avec la taxe d'apprentissage !

Pour vous permettre d'étudier dans les meilleures conditions, l'IUT Bordeaux Montaigne améliore sans cesse le matériel mis à votre disposition.

Cette année, vous allez effectuer un projet tutoré, un stage ou une alternance. À cette occasion, pensez à informer votre partenaire ou votre maître de stage de la possibilité de verser à l'IUT le solde de la taxe d'apprentissage.

Parlez-en aussi à vos proches, ils peuvent se renseigner auprès du service comptable ou de la DRH de leur entreprise et leur proposer un versement à l'IUT.

L'affectation du solde de la taxe d'apprentissage s'effectue sur la plateforme SOLTéA.

Informations établissement :

SIRET : 19331766600017

Code UAS : 0331420P

 Pour plus de renseignements, contactez le secrétariat de direction de l'IUT :
M^{me} Hélène Larroque tél. 05 57 12 20 01
direction-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Cette taxe versée par les entreprises est destinée à financer les formations.

Renseignements :

www.u-bordeaux-montaigne.fr

Accueil > vous êtes > entreprise ou partenaire
> verser la taxe d'apprentissage



1 rue Jacques Ellul

33080 Bordeaux cedex

www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr

tél. 05 57 12 20 44

